



**N° 22.31**  
**AVENANT N° 2**  
**AJOUT AU BPU – PAV CARTONS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX,  
Le bureau dûment convoqué le 16 JUIN  
Habilité par l'article L5211-10 du CGCT  
Et la délibération  
S'est réuni en session ordinaire au SMND le 22 JUIN 2022  
Sous la présence de Monsieur FAYET Michel, Président

Nombre de membres en exercice : 6

Présents : 6

**PRESENTS :**

Monsieur FAYET Michel  
Monsieur MARMONIER Pierre  
Monsieur ROSET Patrick  
Madame DEBES Céline  
Monsieur VILLARD Claude  
Monsieur CASTAING Patrick

Il est exposé :

**Objet :** Marché de fourniture de colonnes d'apport volontaire pour les déchets recyclables et les ordures ménagères – Avenant 02 Ajout BPU - Lot 1 SULO

Afin de répondre au besoin de plus en plus important de collecte de cartons, la société SULO propose des colonnes aériennes HUBLO spécialement conçue pour les cartons.

L'ajout au BPU de ces colonnes s'avère donc nécessaire par avenant.

La Commission d'appel d'offres réunie le mercredi 22 juin 2022 à 15 h 00 valide cet avenant.

Il est donc proposé d'autoriser le président à signer cet avenant 02.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

La présente délibération a été votée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures,  
pour copie conforme

Il certifie la formule exécutoire et les formalités de publicités effectuées  
**HEYRIEUX, le 22 juin 2022**

Michel FAYET,  
Président

